

## GUIDE POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE PREVENTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

### 1. Les principes

Le présent document a pour but d'aider le chef d'établissement à développer les axes d'un plan de prévention de la violence, prévu par le décret du 2005-1145 du 30 août 2005 relatif aux EPLE, article 30-4, portant sur les Comités d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté.

Il se veut synthétique, et donc n'évite pas certains écueils : présentation linéaire ou rattachée à un chapitre unique de certains groupes d'items qui contribuent pourtant à divers aspects de la prévention. Prévu pour être évolutif, il tiendra compte de vos remarques<sup>1</sup>.

Enfin, parce qu'il s'appuie nécessairement sur les missions de l'école, le sens des enseignements, il doit avant tout intégrer les facteurs pédagogiques et éducatifs, en s'adaptant à la situation de chaque école ou établissement.

Après le diagnostic, qui a permis d'identifier les difficultés, il s'agit de prendre acte de la situation de l'établissement et de développer, en tant que de besoin, les directions de travail correspondant à son contexte.

Essentiellement, il s'agit ici de viser une mobilisation de la communauté scolaire pour prévenir et gérer d'éventuelles situations de violence.

Le plan de prévention, en effet, s'intègre au fonctionnement ordinaire de l'établissement, en s'assurant des complémentarités, des cohérences, des continuités d'action qui visent un déroulement harmonieux des enseignements, dans un climat scolaire paisible. Parce qu'il est porteur de méthodes de traitement partagé des incidents, il favorise également les réponses coordonnées aux situations exceptionnelles.

Des principes nourrissent cette démarche :

- **L'action collective, le travail en équipe :**

Ne jamais rester seul pour traiter les conséquences des situations de tension ou de violences, pour développer leur prévention.

- **L'évaluation et la régulation des actions**

Cette évaluation, cette régulation, incluses dès la conception des actions permet de s'assurer de leur pertinence, de leur actualité de travailler à leur adaptation, et en tenant compte de l'évolution du contexte de l'établissement et de la rotation des personnels.

- **La recherche de complémentarités avec le travail partenarial**

Les efforts de clarification des rôles respectifs, des prérogatives ont aussi des effets sur la mobilisation interne. Chacun agit dans son identité professionnelle, sans substitution.

- **La réactivité face aux événements**

La réactivité est l'une des conditions favorisant le sentiment de sécurité, pour que chacun sache quels sont les soutiens dont il peut bénéficier sans délai, face à une situation de violence en milieu scolaire.

- **Le soutien des victimes**

Sa mise en œuvre rapide permet d'éviter le développement d'un sentiment d'abandon ou d'indifférence qui génère des difficultés supplémentaires pour le personnel victime. Il est parfois délicat d'identifier ces difficultés : l'érosion, à bas bruit, due à la répétition de micro- événements (tensions diverses, chahuts, indifférence des élèves) peut avoir des conséquences considérables.

- **La pratique des retours sur expérience**

Elle permet l'adaptation, par l'analyse partagée d'un événement, du traitement d'une situation, par l'ensemble des protagonistes. Exempte de jugement portés sur l'attitude ou les actes de l'un ou l'autre, cette pratique vise directement l'amélioration des organisations.

- **L'organisation d'une communication adaptée**

Intégrée au fonctionnement quotidien de l'établissement, elle permet à chacun de se sentir concerné et reconnu. Elle rassure en donnant des repères précis : elle permet à tous de savoir pour pouvoir agir

**Dominique BERTELOOT**

IA-IPR EVS

Directeur du CAAEE

<sup>1</sup> Ce.centraideviolence@ac-versailles.fr

## **GUIDE POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE PREVENTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE**

### **2. La méthode**

#### **Relevé des coordonnées des services d'urgence**

- Police
- Gendarmerie
- Pompiers
- SAMU

#### **Diffusion des informations concernant l'aide aux personnels et aux élèves confrontés à la violence en milieu scolaire**

- Numéro vert académique (0800 802 984)
- Services départementaux

#### **Actions relatives à la prévention et à la gestion de l'absentéisme**

- Relevé et suivi des absences par les personnels d'éducation
- Suivi partagé personnels d'éducation/ personnels enseignants
- Liaison avec les familles
- 

#### **Actions relatives à l'éducation à la citoyenneté**

- Actions du FSE
- Formations de délégués
- Actions du CVL
- Conseils d'élèves

#### **Circulation de l'information relative aux incidents**

- Document de liaison (fiche de rapport d'incident)
- Fiche retour vers les personnels ayant signalé les incidents
- Signalement des incidents à destination des autorités hiérarchique
- Saisie des incidents graves sur SIGNA
- Information des partenaires institutionnels

#### **Traitement des sanctions dans l'établissement**

- Diffusion des informations relatives à ce traitement
- Rappel des textes réglementaires
- Suivi des sanctions

#### **Suivi des victimes de violence en milieu scolaire**

- Connaissance des procédures et interlocuteurs locaux, départementaux, académiques
- Procédure interne

#### **Sécurisation des abords de l'établissement**

- Mesures internes et partenariales

#### **Entrées et sorties de l'établissement**

- Organisation quotidienne : accueil, contrôles
- Mesures de lutte contre les intrusions

### **Dans l'établissement**

- Accueil des élèves
- Prise en charge des élèves par les professeurs
- Procédures en cas d'absence imprévue de professeurs
- Surveillance et sécurisation des circulations
- Surveillance et sécurisation des cours de récréation
- Surveillance et sécurisation des toilettes
- Procédure en cas d'incident en classe (alerte, soutien immédiat...)
- 

### **Prévention ciblée**

#### Prévention des conduites à risque

- Actions du CESC
- Actions spécifiques des services médico-social-infirmier

#### Prévention des conduites addictives

- Action pédagogique
- Information interne
- Travail partenarial

#### Prévention des violences d'expression discrète

- Racket
- Violences sexuelles
- Jeux dangereux

#### Protection relative à l'usage des technologies de l'information et de la communication

- Contrôle et filtrage des accès Internet
- Contrôle et filtrage des écrits diffusés depuis l'établissement

### **Action partenariale**

- Cadre de ce travail, fondements réglementaires, description et calendrier des actions.